

Éléments démographiques et financiers disponibles à fin septembre 2014

DONNEES DE POPULATION

Les cotisants du RSI

Au 30 septembre 2014, le RSI regroupe plus de 2,8 millions d'actifs dont plus d'un tiers sont des auto-entrepreneurs. Les professions libérales conservent une dynamique plus soutenue (+3,3%) que les artisans (+2,0%) ou que les commerçants (-0,6%). Toutefois le dynamisme des auto-entrepreneurs en professions libérales continue de ralentir (+7,6% contre +13,0% fin décembre 2013) et la croissance des effectifs d'auto-entrepreneurs artisans (+11,2%) est en revanche plus forte que celle constatée fin 2013 (+9,0%).

La baisse du nombre de conjoints collaborateurs (y compris auto-entrepreneurs) ralentit chez les artisans (3,9% contre 4,2% fin décembre 2013), à l'inverse des commerçants qui repartent à la hausse (+2,2% contre -1,0% fin décembre 2013). La proportion des assurés en activité secondaire est de 18% à fin septembre 2014. La population des auto-entrepreneurs est davantage non prestataire (36,0%) que les autres cotisants (7,8%).

Tableau 1 : Les cotisants du RSI au 30 septembre 2014

Données disponibles à fin septembre 2014	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Sept. 2014	Evolution annuelle	Sept 2014	Evolution annuelle	Sept 2014	Evolution annuelle	Sept 2014	Evolution annuelle
Cotisants du RSI	1 009 314	2,0%	1 092 954	-0,6%	711 845	3,3%	2 814 113	1,3%
<i>Dont auto-entrepreneurs hors conjoints collaborateurs</i>	403 896	11,2%	317 735	6,3%	302 835	7,6%	1 024 466	8,5%
<i>Dont non auto-entrepreneurs hors conjoint collaborateurs</i>	589 601	-3,3%	744 864	-3,4%	409 010	0,4%	1 743 475	-2,5%
<i>Dont conjoints collaborateurs</i>	15 817	-3,9%	30 355	2,2%			46 172	0,0%

Données au 30/09/2014. Evolution depuis le 30/09/2013. France entière. Sources : Artisans et commerçants Portail CREA ; Professions libérales Population Santé, Observatoire stock. Champ : Cotisants prestataires santé ou non

La population protégée par l'assurance maladie du RSI au 30 septembre 2014

Au 30 septembre 2014, la population protégée par l'assurance maladie du RSI regroupe près de 4,2 millions de bénéficiaires, en progression de 0,7% sur l'année (contre +1,6% fin 2013 et +2,1% fin 2012).

La croissance des actifs de 0,4% est moindre que celle des cotisants (cf. tableau 1) en raison de la dynamique des actifs non prestataires.

Les effectifs pensionnés progressent légèrement (+0,8%) : les professions libérales ont une croissance

nettement supérieure (+3,4%) à celle des artisans (+1,0%) et des commerçants (+0,1%).

Le nombre d'ayants droit augmente de +1,1%, cette hausse est plus marquée chez les professions libérales (+4,3%). Les radiations d'auto-entrepreneurs contribuent également au ralentissement du rythme de progression de la population protégée.

Tableau 2 : Population protégée par le RSI au 30 septembre 2014

Données disponibles à fin septembre 2014	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Sept. 2014	Evolution annuelle	Sept. 2014	Evolution annuelle	Sept. 2014	Evolution annuelle	Sept. 2014	Evolution annuelle
Dont actifs ⁽¹⁾	851 401	0,8%	889 941	-1,4%	511 968	3,0%	2 253 354	0,4%
Dont pensionnés	279 375	1,0%	306 250	0,1%	65 371	3,4%	658 684	0,8%
Dont ayants droit	496 540	1,5%	517 580	-0,7%	250 635	4,3%	1 266 931	1,1%
TOTAL ⁽²⁾	1 627 468	1,1%	1 714 007	-0,9%	828 349	3,4%	4 183 623	0,7%

Données au 30/09/2014. Evolution depuis le 30/09/2013. France entière. Source : Population Santé, Observatoire stock.

(1) Actifs et Actifs retraités (2) dont Assurés à titre gratuit.

N.B. Ce tableau inclut quelques personnes dont la catégorie socioprofessionnelle n'est pas précisément déterminée. Par contre, il n'inclut pas les bénéficiaires en maintien de droit (radiés). Par ailleurs, de nombreux retraités du RSI sont polypensionnés. S'ils sont couverts par un autre régime d'assurance maladie, ils ne figurent pas non plus dans ce tableau. Il en va de même pour les cotisants polyactifs.

L'évolution du nombre de consommateurs en soins de ville à fin septembre 2014

A la différence de la population protégée qui est un dénombrement à date des potentiels bénéficiaires de soins, la population consommatrice reflète l'ensemble des assurés ayants bénéficié d'au moins une prestation sur une période.

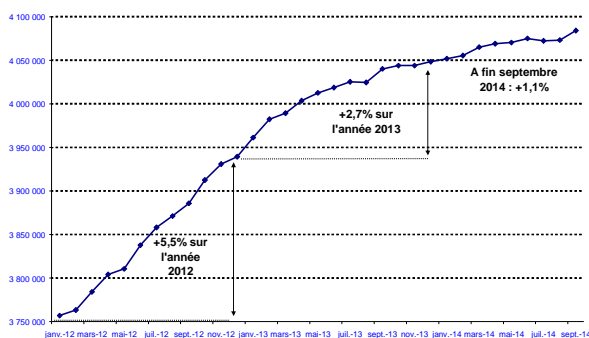
L'afflux important d'affiliations liées au statut d'auto-entrepreneur à partir de 2009 s'est répercuté avec décalage sur la population consommatrice du régime, entre 2011 et le second semestre 2013 (+5,5% en 2012, +2,7% en 2013). Depuis lors, le rythme d'évolution de la population consommatrice tend à se stabiliser avec une hausse à fin septembre 2014 de 1,1% (+1,0% à fin juin 2014).

Par ailleurs, cette évolution s'accompagne d'un fléchissement de la population prise en charge au titre d'une affection et/ou de soins de longue durée (ALD/SLD) (+1,7% à fin septembre 2014, 2,6% sur l'année 2013) qui reste toutefois plus dynamique que l'ensemble de la population.

De ce fait la part des dépenses en ALD/SLD redevient le principal moteur de la croissance des dépenses en de soins de ville à l'instar des autres régimes d'assurance maladie.

Il est rappelé que la dynamique d'évolution de cette population en ALD/SLD a un impact important sur le niveau des dépenses. En effet, le montant moyen des remboursements pris en charge dans ce cadre est très nettement supérieur à celui d'une prise en charge aux taux usuels (ratio de 1 à 7,5 en soins de ville).

Graphique 1 : évolution mensuelle du nombre de consommateurs sur 12 mois (soins de ville)



Soins de ville ONDAM à fin septembre 2014		Dépenses (en M€)	PCAP (en %)
Tous consommateurs	ALD	1 619	+3,0%
	Non ALD	1 099	+2,2%
	Total	2 718	+2,6%

Sources graphique et tableau : RSI/DEEP/SARDE

Les bénéficiaires de pensions de vieillesse et d'invalidité au 30 septembre 2014

Au 30 septembre 2014, le RSI verse un plus de 2 millions de pensions vieillesse, dont près de 1,6 million sont des pensions au titre des droits directs.

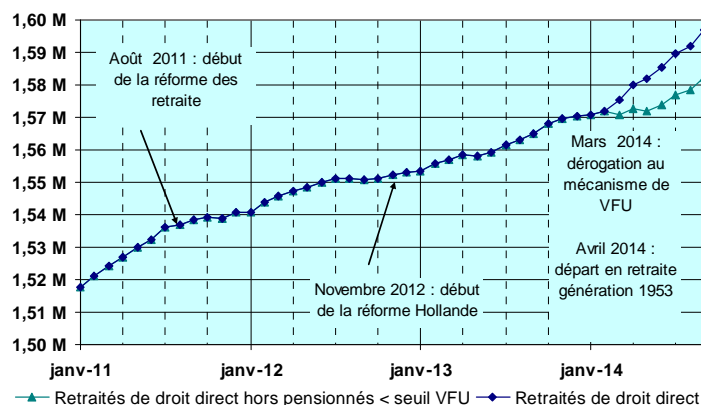
Le taux de croissance des départs à la retraite de droit direct est encore dynamique sur le 3ème trimestre 2014. Après un fléchissement des départs entre novembre 2013 et mars 2014 suite au décalage de l'âge de départ de 60 ans et 9 mois à 61 ans et 2 mois, les premiers assurés de la génération née en 1953 atteignent l'âge légal de 61 ans et 2 mois à compter d'avril 2014. L'impact du recul de l'âge légal de départ en retraite a cependant été atténué par l'assouplissement des conditions d'accès aux départs anticipés pour carrière longue (réforme Hollande), qui a permis à de nombreux assurés de prendre leur retraite avant l'âge légal à compter du 1er novembre 2012.

Ainsi, 24% des pensions prenant effet en 2014 concernent, à fin septembre 2014, des retraites anticipées. La majorité de ces départs (87%) se fait entre 60 ans et l'âge légal.

La progression des effectifs de droit direct s'explique aussi par la prise en compte, depuis mars 2014, d'assurés qui perçoivent une pension mensuelle inférieure au seuil du versement forfaitaire unique alors qu'auparavant, ces assurés (qui représentent 10% des liquidations annuelles) percevaient un capital et n'étaient pas considérés comme retraités du régime (dérogation au mécanisme de VFU suite à une lettre ministérielle du 26 avril 2013).

Au 30 septembre 2014, plus de 28 000 assurés du RSI perçoivent une pension d'invalidité. Le taux de croissance du nombre de pensions d'invalidité ralentit depuis avril 2014, suite à une période très dynamique entre novembre 2013 et mars 2014, en lien avec le recul de l'âge légal de la retraite qui a retardé jusqu'en avril 2014, le passage de l'invalidité à la retraite pour la génération 1953. Cette croissance reste cependant très élevée +9,1%.

Graphique 2 : Nombre de bénéficiaires de pensions de retraite de droit direct



Graphique 3 : Nombre de bénéficiaires de pensions d'invalidité

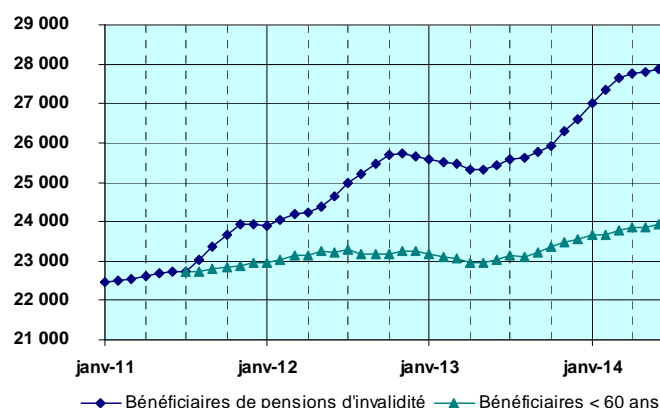


Tableau 3 : Les bénéficiaires de pensions de retraite et d'invalidité au 30 septembre 2014

Données disponibles à fin septembre 2014	Artisans		Commerçants		Ensemble	
	Sept. 2014	Evolution annuelle	Sept. 2014	Evolution annuelle	Sept. 2014	Evolution annuelle
Bénéficiaires de pensions de retraite	914 776	1,8%	1 151 464	2,1%	2 066 240	2,0%
Dont pensions de droit direct	670 602	1,8%	926 488	2,2%	1 597 090	2,0%
Dont pensions de droit dérivé	258 938	0,9%	285 233	0,1%	544 171	0,5%
Bénéficiaires de pensions d'invalidité	16 060	9,3%	12 066	8,9%	28 126	9,1%

Données au 30/09/2014. Evolution depuis le 30/09/2013. France entière. Sources : INDIGO Ce tableau retrace des effectifs de pensionnés. Les retraités cumulant une pension de droit direct et une pension de droit dérivé ne sont comptés qu'une fois dans le total des bénéficiaires.

DONNEES DE PRESTATIONS

Le rythme de croissance des dépenses reste soutenu

En cumul à fin septembre 2014, la croissance des remboursements de soins de ville s'établit à +3,6%, sur les neuf premiers mois de l'année, corrigés des jours ouvrés.

La stabilité de ce rythme de croissance (+3,6% à fin juin) doit être relativisée dans la mesure où elle est le reflet d'effets antagonistes avec :

- une nette reprise des remboursements du poste médicaments sous l'effet de la dispensation des nouveaux médicaments contre l'hépatite C qui devrait se poursuivre dans les prochains mois.
- une stabilisation de l'accroissement des consommants : +1,1% (+1,0% à fin juin) avec toutefois un fléchissement de la population prise en charge au titre d'une affection de longue durée et ou soins de longue durée : +1,7% (+2,0% à fin juin).

La dynamique d'évolution des honoraires médicaux et dentaires

Les **honoraires médicaux et dentaires** progressent toujours à un rythme important +3,8% (+3,7% à fin 2013).

La croissance de cet agrégat résulte principalement de la forte progression des remboursements de **généralistes** (+5,2%) engendrée quasi exclusivement par les versements de Forfaits de médecin traitant (FMT). En effet l'évolution des **consultations de généralistes** : +1,2% (+4,2% fin 2013) reste relativement faible.

Les **dépenses des spécialistes** évoluent de +3,6% (+3,8% à fin juin). La progression des **actes techniques** depuis le début de l'année : +3,8% (+3,5% à fin 2013), après un premier trimestre dynamique (+5,8%), tend à se stabiliser depuis juin sous l'effet notamment de baisses de prix de certains actes d'imagerie et d'une diminution des séjours en cliniques privées.

Les remboursements des **dentistes** progressent : +1,5%.

Les prescriptions, principal poste de dépenses de soins de ville

Les **prescriptions** constituent plus de la moitié des soins de ville. Hors IJ et transports, elles augmentent de +3,5%.

Les médicaments

La reprise des remboursements de **médicaments** : +2,7% (+0,7% à fin mars) depuis le second trimestre résulte des remboursements liés à la rétrocession hospitalière (+27,9%). Ceux-ci repartent nettement à la hausse sous l'effet de la montée en charge des nouveaux médicaments contre l'hépatite C. Hors rétrocession, cette dépense reste très contenue : +0,1% (+1,1% fin 2013) du fait notamment de baisses de prix sur la période.

La **LPP et les produits d'origine humaine** évoluent de +4,1% (+4,1% à fin juin).

Les auxiliaires médicaux

La croissance des remboursements de soins réalisés par les **auxiliaires médicaux** reste très dynamique et s'établit à +6,2% (+6,4% à fin juin). Le rythme d'évolution reste soutenu aussi bien pour les infirmières (+6,2%) que pour les masseurs-kinésithérapeutes (+6,4%).

Les indemnités journalières

La progression des dépenses d'**indemnités journalières**, reste soutenue +4,4% (+4,7% à fin juin). La progression des montants versés aux auto-entrepreneurs ralentit mais reste très forte : +22,7% (+32,9% fin 2013).

Les autres dépenses de soins de ville

Le rythme d'évolution des dépenses de **transports** s'atténue depuis le début de l'année +2,8% (+4,3% à fin 2013) du fait d'un moindre recours aux transports sanitaires (ambulances et VSL) au profit des taxis.

Les dépenses de **biologie** évoluent faiblement +0,8% depuis la fin du premier trimestre (+3,4% à fin mars) suite aux nouvelles baisses tarifaires de certains actes, instaurées au mois d'avril 2014.

La tendance des établissements

Les versements estimés au titre des dépenses **des établissements publics** progressent de +6,9% (+4,5% à fin août). Cette évolution est impactée par un changement de méthode de répartition des dotations hospitalières inter-régimes qui s'est accompagné de modifications de périmètre sur la période (isolement tardif du FIR en 2013). Hors ces effets, l'évolution tendancielle serait plutôt de l'ordre de 4-5%.

Les dépenses relatives aux **établissements privés** sont en diminution de -0,6% (+1,5% fin 2013). Parmi ces dépenses, le poste principal, correspondant au champ de l'objectif des dépenses en médecine chirurgie obstétrique (ODMCO), est quasi stable : +0,2% (+0,4% fin 2013). Il est à souligner le recul des montants remboursés au titre des séjours chirurgicaux sur la période : -0,6%.

Les dépenses relatives aux soins de suite et de réadaptation poursuivent leur très net fléchissement : -4,4% (+5,6% fin 2013), en particulier au sein des séjours pour rééducation fonctionnelle et de réadaptation (-6,1%). Les dépenses de psychiatrie marquent également le pas -1,9% (+9,8% à fin 2013).

Au titre des dépenses des **établissements du secteur médico-social**, les versements estimés augmentent de +5,1% (dont +4,6% pour le secteur personnes âgées et +5,5% pour le secteur personnes handicapées).

Tableau 4 : Les remboursements effectués à fin septembre 2014

RSI – France entière – tous risques En millions d'euros	Données brutes sept. 2014	Taux de croissance à fin septembre 2014			
		PCAP	PCAP-CJO ⁽¹⁾	ACM	ACM-CJO ⁽¹⁾
Soins de Ville (hors contrats)	2 717,6	2,6%	3,6%	2,1%	3,2%
Honoraires médicaux et dentaires	825,5	2,7%	3,8%	2,0%	3,3%
Dont Généralistes	217,2	4,1%	5,2%	2,7%	3,9%
<i>dont consultations généralistes</i>	142,9	0,2%	1,2%	-0,3%	0,9%
Dont Spécialistes	449,0	2,5%	3,6%	2,0%	3,3%
<i>dont consultations spécialistes</i>	89,1	2,5%	3,6%	2,0%	3,3%
<i>dont actes techniques</i>	315,1	2,7%	3,8%	2,1%	3,3%
Dont Dentistes	150,7	0,4%	1,5%	0,2%	1,4%
Prescriptions	1 571,2	2,4%	3,5%	1,9%	3,1%
Produits de santé	1 077,5	1,9%	3,0%	1,3%	2,6%
Médicaments	878,0	1,6%	2,7%	1,1%	2,3%
<i>dont rétrocession</i>	101,5	26,8%	27,9%	22,7%	23,9%
L.P.P. et Produits d'origine humaine	199,5	3,0%	4,1%	2,6%	3,9%
Auxiliaires médicaux	360,4	5,1%	6,2%	4,6%	5,9%
<i>dont infirmiers</i>	208,4	5,0%	6,2%	4,6%	5,9%
<i>dont masseurs-kinésithérapeutes</i>	126,3	5,3%	6,4%	4,6%	5,9%
Biologie	133,3	-0,2%	0,8%	-0,6%	0,6%
Autres prestations ⁽²⁾	133,2	1,6%	2,7%	0,8%	2,0%
Dont frais de transport des malades	127,1	1,7%	2,8%	0,7%	1,9%
Indemnités journalières maladie	187,7	4,4%	4,4%	5,4%	5,4%
Etablissements de santé ⁽³⁾	3 097,6	5,1%	5,3%	3,8%	4,1%
Etablissements sanitaires publics	2 102,5	6,9%	6,9%	5,1%	5,1%
Etablissements sanitaires privés	533,4	-1,6%	-0,6%	-2,1%	-0,9%
Dont ODMCO	447,6	-0,9%	0,2%	-1,6%	-0,4%
Dont OQN Soins de Suite et de Réadaptation	68,3	-5,4%	-4,4%	-4,9%	-3,8%
Dont OQN Psychiatrie	13,5	-2,9%	-1,9%	-1,0%	0,2%
Etablissements médico-sociaux (champ OGD)	461,7	5,1%	5,1%	5,6%	5,6%
Dont personnes âgées	307,3	4,6%	4,6%	4,2%	4,2%
Dont personnes handicapées	142,1	5,5%	5,5%	7,1%	7,1%
Contribution RSI Fonds d'Intervention Régional	105,3	2,9%	2,9%	22,6%	22,6%
Soins à l'étranger (hors versement CLEISS)	3,3	-18,9%	-18,9%	-17,0%	-17,0%
Total sur champ ONDAM	5 923,8	3,9%	4,5%	3,3%	3,9%
Prestations en espèces maternité	120,4	3,3%	3,3%	3,3%	3,3%

(1) Corrigé des jours ouvrés (2) Transports et cures (3) Prise en compte des dotations effectives pour 2012 et 2013

Source : RSI / SARDE + données brutes comptables du RSI relatives aux forfaits/dotations globales transmises par la CNAMTS

Les prestations servies par les régimes d'assurance vieillesse et invalidité

Les prestations servies au cours des trois premiers trimestres de l'année 2014, au titre des droits directs des régimes vieillesse de base sont en hausse de respectivement 2,2% les artisans et de 1,2% pour les commerçants.

La loi du 20 janvier 2014 « garantissant l'avenir et la justice du système de retraites » a reporté la revalorisation annuelle des pensions au 1^{er} octobre au lieu du 1^{er} avril de chaque année. Au 1^{er} avril 2014, seuls les minima de pension ont été revalorisés de 0,6% alors qu'au 1^{er} avril 2013, l'ensemble des pensions de retraite avaient été revalorisées de 1,3%.

Les prestations de droit direct du régime complémentaire des indépendants (RCI) progressent quant à elles de 5,1%.

La forte progression des prestations d'invalidité de +6,4% pour les artisans et +7,9% pour les commerçants s'explique par la prolongation de la durée de versement des pensions d'invalidité suite au recul de l'âge légal de départ à la retraite. Aucun départ à la retraite n'a eu lieu entre janvier et mars 2014 alors qu'au cours du 1^{er} semestre 2013, des passages de l'invalidité à la retraite avaient lieu chaque mois.

Depuis le 1^{er} janvier 2013 (dans le cadre de la création du RCI), le régime décès des commerçants couvre les retraités, le délai de mise en place du dispositif explique la vive accélération des prestations du régime invalidité décès (+16,8%).

Tableau 5 : Les prestations servies par les régimes de base en 2013 et durant les trois premiers trimestres 2014

Millions d'euros	Janv. à déc. 2013	Evolution 2013/2012	Janv. à sept. 2014	Evolution 2014/2013
Artisans				
Prestations légales	3 369	2,5%	2 560	1,7%
dont pensions contributives de droit direct hors VFU	2 743	3,1%	2 094	2,2%
dont pensions contributives de réversion	465	0,8%	351	1,2%
Commerçants				
Prestations légales	3 840	1,2%	2 892	0,6%
dont pensions contributives de droit direct hors VFU	2 990	2,1%	2 263	1,2%
dont pensions contributives de réversion	592	-0,4%	443	-0,1%

Tableau 6 : Les prestations servies par le régime complémentaire des indépendants en 2013 et durant les trois premiers trimestres 2014

Millions d'euros	Janv. à déc. 2013	Evolution 2013/2012	Janv. à sept. 2014	Evolution 2014/2013
Artisans et Commerçants				
Prestations légales	1 609	4,6%	1 254	5,1%
dont pensions contributives de droit direct hors VFU	1 373	4,8%	1 070	5,1%
dont pensions contributives de réversion hors VFU	235	3,5%	184	4,9%

Tableau 7 : Les prestations servies par les régimes invalidité-décès en 2013 et durant les trois premiers trimestres 2014

Millions d'euros	Janv. à déc. 2013	Evolution 2013/2012	Janv. à sept. 2014	Evolution 2014/2013
Artisans	159	1,8%	126	7,3%
dont prestations Invalidité	137	3,5%	109	6,4%
Commerçants	110	14,1%	92	16,8%
dont prestations Invalidité	92	4,3%	74	7,9%

Sources : RSI / DCF. Données disponible au 30/09/2014. France entière. Evolutions PCAP : Période comparée à l'année précédente. Outre les pensions contributives dont le détail est retracé ici, les prestations légales des régimes de base comprennent des allocations et des majorations.

L'ÉVOLUTION DU RECOUVREMENT

Les cotisations des artisans et des commerçants (France entière)

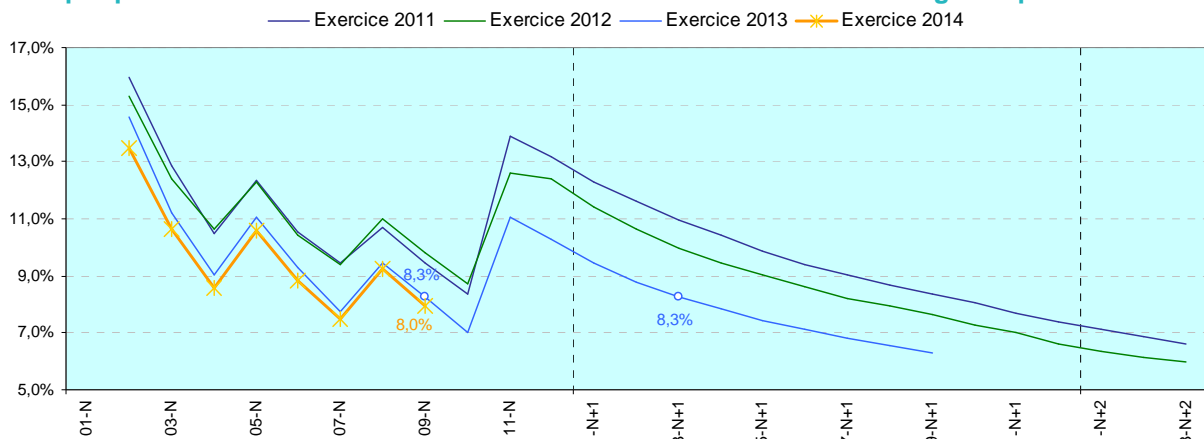
Fin septembre 2014, le taux des restes à recouvrer (RAR) hors taxation d'office (TO) au titre des émissions de l'année s'améliore de 0,3 point.

Le recouvrement hors TO s'améliore exclusivement pour les cotisants trimestriels (-1,4 point), il est stable (+0,0 point) sur la période pour les cotisants mensuels. La part des émissions trimestrielles à fin septembre 2014 est de 37,1% contre 35,8% en 2013.

Y compris taxation d'office, le recouvrement s'améliore de 2,4 points. La part des TO dans le montant des RAR diminue (43% contre 51% un an auparavant), grâce notamment à la mise en œuvre des plans successifs de radiations de taxations d'office à tort, mis en place conjointement par le RSI et la branche du recouvrement des URSSAF.

Les encaissements comptables ISU (tous risques) progressent de 1,1% par rapport à septembre 2013 et de 0,7% sur les risques gérés par le RSI.

Graphique 4 : Evolution du taux de RAR ISU hors TO des cotisations exigibles par exercice



Source : Acoss. Champ ISU- Hors accessoires - hors procédures collectives, hors appels de cotisations sur comptes radiés. Données au 30/09/14

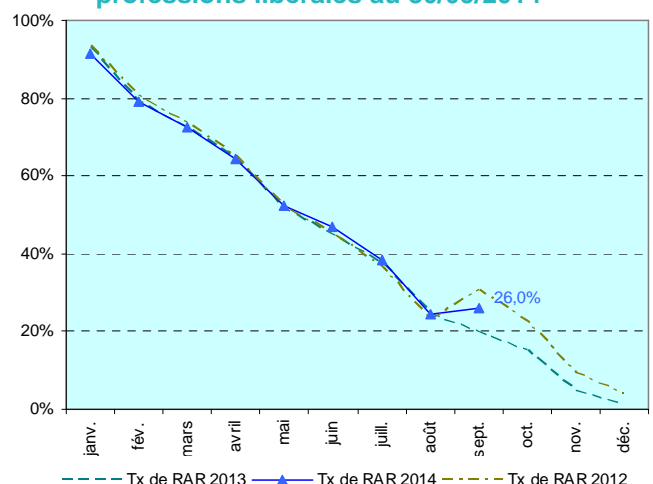
Les cotisations des professions libérales (France entière)

Fin septembre 2014, le taux des restes à recouvrer sur les cotisations annuelles est de 26,0%, en recul de 6,2 points par rapport au taux constaté un an auparavant.

Ce recul s'explique notamment par le fait qu'en 2014 les appels de cotisations au titre de la régularisation sont concentrés sur le mois de septembre alors qu'en 2013, ils étaient lissés sur deux mois (septembre et octobre).

A fin septembre, la progression des émissions est de 3,8% (en raison essentiellement du positionnement de la régularisation 2014 sur le seul mois de septembre). En revanche, les encaissements sont en baisse de 4,2%, ce recul est à relier principalement aux moindres encaissements suite à la mise en œuvre en 2014 de l'exonération dégressive de la cotisation minimale maladie (LFSS 2013), tant au titre de la provisionnelle que de la régularisation au titre du revenu 2013. De plus, le nombre de régularisations anticipées de cotisations est en progression par rapport à l'an passé.

Graphique 5 : Taux de restes à recouvrer des professions libérales au 30/09/2014



Source : RSI/DCF/Comptabilité - champ : ensemble des professionnels libéraux actifs et polyactifs, France entière

Précisions sur le calcul des taux de restes à recouvrer, différence entre le champ ISU et PL :

Le taux de restes à recouvrer ISU est le rapport entre le montant des encaissements cumulés et celui des émissions cumulées de l'exercice en cours uniquement sur la période échue. Pour les professions libérales, le taux des restes à recouvrer suivi est le rapport entre les encaissements cumulés des échéances déjà échues et le montant total des émissions **annuelles** de l'exercice (y compris les ajustements effectués à postériori au titre des exercices antérieurs), ce taux est donc faible en début d'année et s'améliore au cours des mois.

LE PLACEMENT DES RESERVES

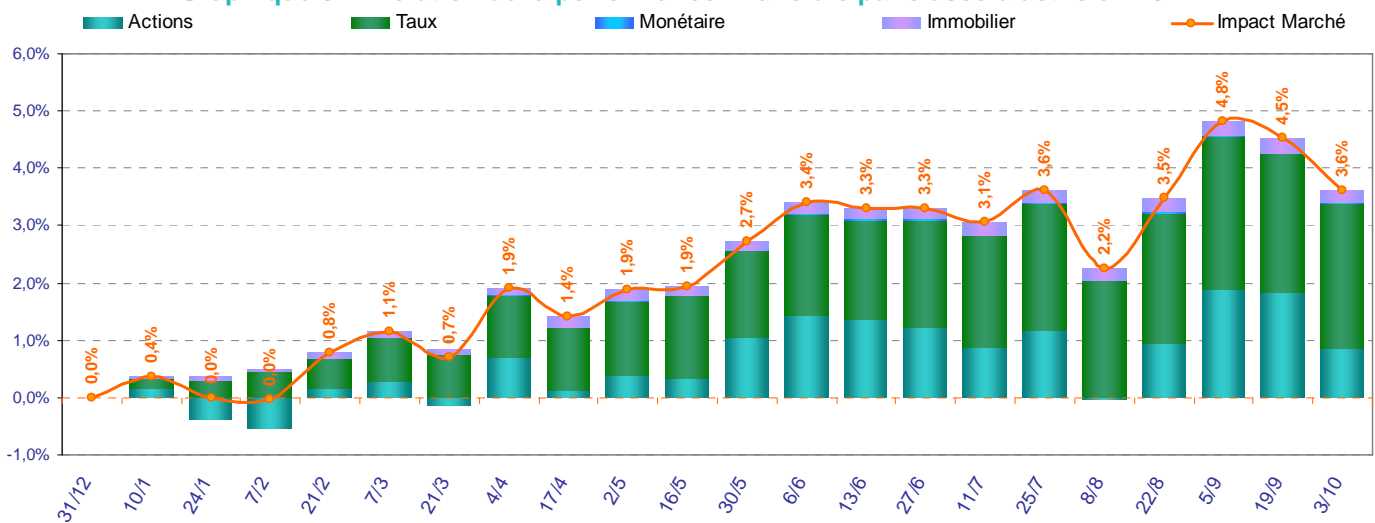
Au 3 octobre 2014, le montant total des réserves est de 15,5 Md€ dont 14,1 Md€ pour le Régime Complémentaire des Indépendants (RCI), 753 M€ pour les régimes invalidité et décès des artisans (RID Artisans) et 631 M€ pour celui des commerçants (RID Commerçants).

Ces montants correspondent aux actifs totaux (fonds de roulement inclus) valorisés à leurs dernières valeurs d'expertises. La performance financière brute du RCI est de 3,6% (la contribution des taux est de +2,5%, celle des actions de +0,8%).

La performance des RID (artisans + commerçants) est de 4,7% (les taux contribuent pour +3,6% et les actions pour +0,8%).

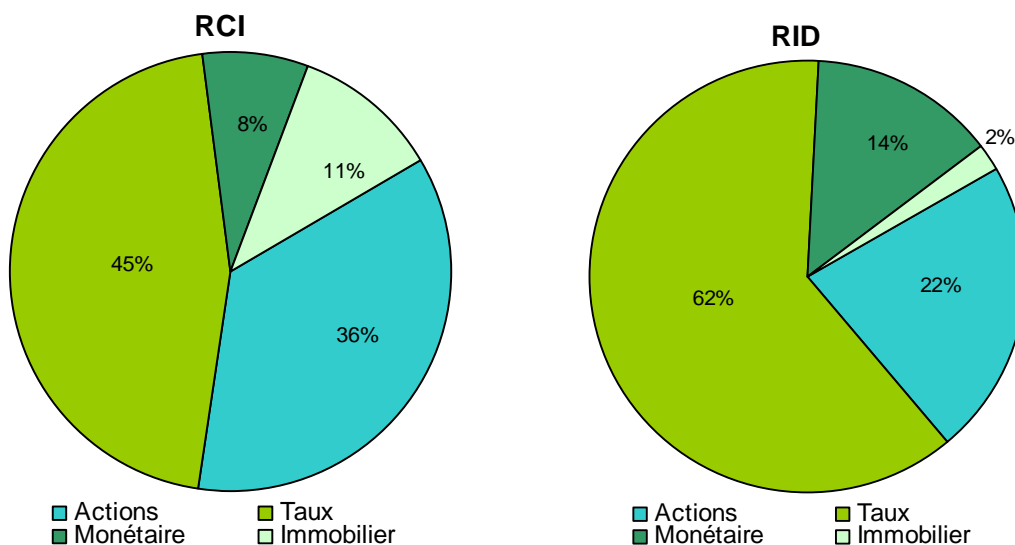
Le recul observé de la performance financière tout début d'octobre, s'explique par les inquiétudes liées à la faible croissance européenne associées à une baisse de l'appétit pour le risque, celles-ci ont provoqué une correction violente sur les marchés actions mondiaux. Cette correction a cependant été de courte durée grâce notamment aux interventions des différents banquiers centraux.

Graphique 6 : Evolution de la performance financière par classe d'actifs en 2014



Source : RSI / DEEP / Gestion financière des actifs du RSI

Graphique 7 : caractéristiques des portefeuilles du RSI au 4 octobre 2014



Source : RSI / DEEP / Gestion financière des actifs du RSI

Directeur de la publication : Stéphane Seiller – Coordination éditoriale : Direction des études, des équilibres et des placements / Département des statistiques, de l'analyse des risques, du décisionnel et des équilibres – Rédacteur : Fabien Deschamps (fabien.deschamps@rsi.fr)
 Contact : Valérie Perrin (valerie.perrin@rsi.fr).

Caisse nationale RSI – 260-264 avenue du Président Wilson – 93457 La Plaine Saint-Denis Cedex - www.rsi.fr

Cette publication, dont la numérotation est chronologique, comprend trois séries : les bilans annuels (bleus), les tableaux de bord financiers (verts) et les zooms (orange). Ces trois séries sont disponibles sur notre site Internet : www.rsi.fr dans la rubrique : Espace téléchargement / Etudes / Etudes statistiques, financières et actuarielles